



ESPACE 1500 :

Salles pour une vacation	Tarif 1 : Associations d'Ambérieu-en- Bugey		Tarif 2 : Associations extérieures autres collectivités, institutions		Tarif 3 : Locations commerciales et politiques	
Mozzanino :						
Salle+scène+loges+bar	367.50 €		525.00 €		735.00 €	
L'heure au-delà de la vacation	Journée : 105.00 €	Après- minuit : 157.50€	Journée : 157.50€	Après- minuit : 210.00€	Journée : 210.00€	Après- minuit : 315.00€
Gradins (prix fixe)	210.00€		315.00€		420.00€	
Forfait son et Lumière (analyse technique, matériel et 10h de travail pour 2 techniciens)	800 €		1200 €		1400 €	
Dumesnil :						
Salle	63.00€		94.50€		126.00€	
L'heure au-delà de la vacation	Journée : 21.00€	Après- minuit : 31.50€	Journée : 31.50€	Après- minuit : 42.00€	Journée : 42.00€	Après- minuit : 52.50€
Forfait son et Lumière (analyse technique, matériel et 10h de travail pour 1 technicien)	400 €		600 €		700 €	
Ulmann ou Bigot :						
Salle	63.00€		94.50€		126.00€	
L'heure au-delà de la vacation	Journée : 21.00€	Après minuit : 31.50€	Journée : 31.50€	Après minuit : 42.00€	Journée : 42.00€	Après- minuit : 52.50 €
Forfait son et Lumière (analyse technique, matériel et 10h de travail pour 1 technicien)	400 €		600 €		700 €	
Forfait Bigot + cuisine :						
Salle+cuisine	94.50€		136.50€		189.00€	
L'heure au-delà de la vacation	Journée : 31.50€	Après minuit : 42.00€	Journée : 42.00€	Après minuit : 52.50€	Journée : 63.00€	Après- minuit : 73.50€
Forfait son et Lumière (analyse technique, matériel et 10h de travail pour 1 technicien)	400 €		600 €		700 €	
Galerie Clara Malraux :						
Salle	94.50€		136.50€		189.00€	
L'heure au-delà de la vacation	Journée : 31.50€	Après minuit : 42.00€	Journée : 42.00€	Après minuit : 52.50€	Journée : 63.00€	Après- minuit : 73.50€
Forfait son et Lumière (analyse technique, matériel et 10h de travail pour 1 technicien)	400 €		600 €		700 €	

Tarifications forfaitaires applicables à l'Espace 1500 :

Type	Salle Mozzanino	Autres salles
Pénalité pour dépassement d'horaire imprévu le jour de la manifestation	Application du tarif en vigueur pour l'heure au-delà de la vacation après minuit	Application du tarif en vigueur pour l'heure au-delà de la vacation après minuit
Service de représentation incendie	Selon tarif du prestataire en vigueur le jour de la manifestation	
Ménage	Selon tarif du prestataire en vigueur le jour de la manifestation	
Remplacement du Matériel cassé	Dernier tarif public du fournisseur	
Forfait pénalité annulation tardive	50 % du montant de la location	
Immobilisation de salle	50 % du prix de la vacation	

Pour rappel, la tarification pour les manifestations de **type T** (salon-foire-expositions) les vacations sont organisées comme suit :

8h-13h/14h - 19h/20h-24h/00h-03h.

Par délibération du 10 juin 2016, le Conseil Municipal a fixé les modalités de cette tarification selon les conditions suivantes :

Évènement classé Type T se déroulant sur minimum 2 jours (montage et démontage inclus), les jours de gratuité accordés n'entrent pas en compte dans le calcul du coefficient.

Application du tarif journalier équivalent à 2 vacations et une immobilisation de salle pondéré par un coefficient variable en fonction du nombre de jours selon le tableau suivant :

Nombre de jours	Coefficient
2	1.8
3	2.6
4	3.3
5	4